

エドワード

COMMUNE : HANCETZ-LONGEVAS

Toutes communes

ÉLECTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS

annexée au procès-verbal de l'élection

NOM ET PRÉNOM DES ÉLUS

(dans l'ordre du tableau)

[illegible]

Fait à MONCETZ-LE-LONGEYAS

le 20 mars 2026

Le maire
(ou son remplaçant),

*Le conseiller municipal
le plus âgé,*

Les assesseurs,

Le secrétaire,

¹ Préciser : maire ou adjoint (indiquer le numéro d'ordre de l'adjoint).

